

Association des Juristes Recherches d' Affaires Internationales



Le mot du Président

Association des Juristes
Recherche d'Affaires
Internationales

Bureau 312
4 Boulevard Gabriel
21000 Dijon

Composition du Bureau:

Président:
M Foé Aristide
+33(0)6 99 41 68 65
foearistide@hotmail.com

Vice Président:
M Firley Loïc

Secrétaire:
M Berthé Sory Ibrahim

Secrétaire adjoint:
M Belleville Aloïs

Trésorière:
Mlle Moiton -
Frondui Sandra

Trésorier adjoint:
M Pernet Martial

Contacts:
Chargé de communication:
M Colat – Parros François
+33(0)6 47 76 49 10
ajrai.ub@gmail.com

Groupe Facebook®:
« association des
juristes recherche
d'affaires
internationales »

L'association des juristes - recherche d'affaires internationales regroupe les étudiants et anciens étudiants du Master Juriste d'Affaires Internationales. Elle se veut à l'image du Master, un lieu privilégié de rencontre des cultures et des droits, animée par des étudiants ayant le français en partage. Cette diversité, ces différences, qui sont propres à un Master composé d'étudiants de différentes nationalités, préparant un diplôme de juriste d'affaires internationales à Dijon, constituent à nos yeux une grande richesse. La formation de cette association manifeste notre attachement à ce Master aux caractéristiques uniques ainsi qu'à la valeur de partage. Notre association, régie par la loi 1901, tente de répondre à trois objectifs :

Favoriser la promotion du Master auprès des professionnels:

L'association doit constituer un pont vers l'extérieur. Elle doit permettre de relier les étudiants de l'université aux acteurs institutionnels et professionnels. L'établissement de ce lien passe tout d'abord par la promotion du diplôme. Cette promotion se réalise tout d'abord par le développement et l'actualisation du site internet de l'association, mais aussi par l'organisation d'un colloque annuel regroupant professeurs, professionnels, acteurs institutionnels et étudiants autour d'un thème d'actualité. Ce colloque, preuve du dynamisme des étudiants du Master, vise à assurer la notoriété du diplôme dans la région et à l'intégrer dans le milieu juridique français et international.

Favoriser et multiplier les rencontres avec les professionnels :

Bien qu'ayant opté pour l'option « Recherche », un certain nombre d'entre nous souhaite réaliser des stages au cours de l'année, pour d'autres l'entrée sur le marché du travail doit se réaliser dès le diplôme obtenu. Dans les deux cas des rencontres fréquentes avec les acteurs professionnels et institutionnels sont un atout de taille.

Il revient également à l'association de diffuser les informations relatives aux propositions de stage, d'embauche, de bourses...

Favoriser l'intégration et la solidarité entre les étudiants:

L'association et ses adhérents facilitent l'accueil des nouveaux étudiants en fournissant leur aide pour les démarches à effectuer lors de leur arrivée à Dijon, mais aussi en diffusant les informations utiles à la vie sur Dijon via son site internet. Par ailleurs, le lien entre les différentes promotions sera assuré par ce moyen de communication.

L'association qui s'est récemment dotée d'un bureau extrêmement dynamique se tient à votre disposition pour toute question, via les contacts situés en colonne de gauche.

Aristide Foé

Présentation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

**« L'O.H.A.D.A est un outil juridique imaginé et réalisé
par l'Afrique pour servir l'intégration économique et la croissance. »**



Guinée



Congo



Guinée Equatoriale



Côte d'Ivoire



Guinée Bissau

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 Octobre 2008.

Le Traité est ouvert à l'adhésion de tout État membre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ainsi qu'à l'adhésion de tout autre État non membre du commun accord de tous les États parties. Le domaine géographique dépasse donc les frontières de la zone franc.

A ce jour, seize États sont membres de l'Organisation. Ce Traité a pour principal objectif de remédier à l'insécurité juridique et judiciaire existant dans les États Parties.

L'insécurité juridique s'explique notamment par la vétusté des textes juridiques en vigueur : la plupart d'entre eux datent en effet de l'époque de la colonisation et ne correspondent manifestement plus à la situation économique et aux rapports internationaux actuels. A cela s'ajoute l'énorme difficulté pour les justiciables comme pour les professionnels de connaître les textes juridiques applicables.

L'harmonisation du droit économique et l'amélioration du fonctionnement des systèmes judiciaires des pays de l'organisation sont donc considérés comme nécessaires pour restaurer la confiance des investisseurs, faciliter les échanges entre les pays et développer un secteur privé performant.

Cette exigence constitue pour des pays en développement une priorité pour créer les conditions favorables à l'instauration d'un espace de sécurité juridique et judiciaire indispensable pour drainer des flux importants d'investissements, car investir est déjà en soi un risque, même s'il est calculé; s'il faut doubler ce risque premier inéluctable de celui d'un système juridique fluctuant, onduoyant et insaisissable, il n'y a pas beaucoup de chance de susciter l'attrait des investisseurs.

Partenaires:



Togo



Burkina Faso



Niger



Benin



Comores



Madagascar



Rwanda

Le colloque du 1er Avril 2010

« les investissements financiers en Afrique Francophone par le biais du droit OHADA »

Ce colloque porté sur les investissements au sein de l'OHADA, nous permettra d'aborder les thèmes suivants:

les espaces juridiques de sécurisation des investissements en Afrique: entre droit communautaire et droit uniforme.

l'attractivité économique des pays membres de l'OHADA.

la sécurisation des investissements des Entreprises en Afrique Francophone par le biais du droit OHADA.

Les intervenants:

M Daniel Tricot (ancien président de la chambre commerciale de la cour de cassation)

M Éric Loquin (responsable du diplôme, arbitre international, professeur de l'UB)

Mme Arlette martin-Serf (professeur à l'UB)

M Sébastien Manciaux (Maître de conférence à l'UB)

Présidents des clubs OHADA en France

Avocats d'affaires et membres des consulats et ambassades des pays parties à l'OHADA

Cabinet d'Avocats parisien Frilet

Présence de Maître Feneon du cabinet Feneon Delabriere

Public attendu:

Universitaires (professeurs, docteurs, Étudiants...)

Professionnels des domaines juridiques et financiers

Représentants des États membres de l'OHADA et d'États ou d'entreprises désireuses d'y investir

Des représentants de la société civile

Nos différents partenaires



Togo



Sénégal



Centrafrique



Cameroun



Gabon



Master II Recherche Juriste d'Affaires Internationales

Le Master « juriste d'affaires internationales » a été conçu pour permettre aux étudiants motivés par la recherche de se former à la rédaction d'une thèse de doctorat en droit.

Pour les autres, ce Master leur permet une intégration optimum dans les carrières juridiques de l'économie grâce à une formation de haut niveau en droit des affaires les autorisant à revendiquer la qualité de « spécialiste » sur le marché de l'emploi.

Cette formation a pour objectif de donner aux étudiants les moyens d'approfondir de manière autonome le droit des affaires, soit dans le domaine interne, soit dans le domaine international, tout cela dans les conditions de la vie professionnelle afin qu'il apprenne à s'autoformer.

Depuis sa création, la formation s'appuie sur la compétence et l'expérience de professeurs renommés, spécialisés dans le droit des affaires internationales ainsi que sur une documentation exceptionnelle sur le droit international des affaires: Bibliothèque du CREDIMI.

Effectuez dès maintenant un versement à l'AJRAI

Coupon de versement à retourner à:

AJRAI – M le Trésorier - bureau 312 - 4, boulevard Gabriel – 21000 Dijon

Nom¹: Prénom¹: Profession/employeur¹:

Adresse²:

Courriel²:@..... Téléphone²:

• Je choisis d'aider l'Association des Juristes - Recherche d'Affaires Internationales et verse dès à présent la somme de:

☐ 30 € ☐ 40 € ☐ 50 € ☐ autre:€

• J'effectue ce versement:

☐ par chèque à l'ordre de: « AJRAI »

☐ par virement, en indiquant votre nom dans l'intitulé du virement
(Iban: FR76 3000 3007 7200 0505 2629 905 Bic: SOGEFRPP)

Date: Signature:

¹)Champs obligatoires (²)Champs facultatifs

Votre versement sera pris en compte dans les plus brefs délais.

Les données à caractère personnel sont obligatoires pour le traitement de votre versement. Elles sont destinées à l'Association des Juristes d'Affaires-Recherche Internationales uniquement. Elles ne seront communiquées à

des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. L' Association des Juristes d'Affaires-Recherche Internationales pourra être amenée à vous contacter dans le strict but de son objet social.